



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

machines et appareils électriques

Question écrite n° 1347

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'inquiétude qui se fait jour chez les salariés du groupe Schneider Electric, suite aux intentions affichées par la direction de ce groupe de conclure un accord avec le groupe Siemens dans l'activité Très haute tension (THT). Sur le fond, le développement du partenariat entre entreprises européennes peut s'avérer une bonne chose s'il est le fruit d'une stratégie de développement industriel. Or la stratégie du groupe Schneider Electric est davantage au recentrage sur ce qu'il considère être ses « métiers de base ». Dans une telle logique, l'accord avec Siemens risque de conduire rapidement à des cessions, des suppressions d'emplois et de productions au nom de la compétitivité. C'est d'autant plus vrai que les tailles respectives des deux partenaires placeraient la nouvelle entité sous tutelle de Siemens. Sur la forme, le développement du partenariat entre entreprises européennes peut commencer par des accords de recherche, de développement, de production... mais n'a pas impérativement à emprunter des voies prioritairement capitalistiques. Or, selon les informations disponibles, les deux partenaires n'auraient d'autre hâte que de créer une filiale commune, avec les dangers qu'une telle éventualité fait peser sur la pérennité de l'activité. L'épisode de Vilorde ayant démontré, ainsi que l'a rappelé le Premier ministre, qu'il peut être trop tard, pour l'Etat, d'intervenir alors que le plan social est « ficelé », il propose au ministre de se placer très en amont, s'agissant du dossier Schneider Electric. Il lui demande quelles sont ses intentions pour garantir la pérennité de l'emploi dans le groupe Schneider Electric, sur un secteur (THT) par ailleurs profitable.

Texte de la réponse

La direction du groupe Schneider a engagé des discussions avec le groupe allemand Siemens, dans le but de rechercher une forme d'alliance dans le secteur de l'électrotechnique haute tension. Dès la fin de l'année 1996, celle-ci en a informé les instances représentatives du personnel de l'entreprise. Cette recherche d'alliance s'explique par l'évolution récente du contexte économique de ce secteur, qui peut être caractérisée par un déplacement géographique des marchés et par un mouvement de concentration de la concurrence. En effet, les matériels électriques haute tension sont destinés à équiper les installations de transport de l'énergie électrique des grandes compagnies d'électricité ou de certaines grandes installations industrielles (chimie, métallurgie). En Europe, ces équipements de haute technicité ont été fabriqués par quelques grands groupes industriels tels que ABB, GEC-Alsthom, Siemens ou Schneider. Le développement de ces entreprises s'est longtemps appuyé sur une demande soutenue sur les marchés européens. Depuis maintenant une dizaine d'années, les pays industrialisés européens ont atteint un niveau d'équipement tel que les investissements des grandes compagnies d'électricité ont décliné de façon sensible. De ce fait, les fabricants d'équipements doivent trouver des débouchés à l'exportation vers les pays en voie de développement, dans des conditions plus difficiles, du fait d'une mise en concurrence intense. Cette situation a contribué, récemment, au retrait du groupe allemand AEG des activités électrotechniques, le secteur du transport et de la distribution d'électricité ayant été repris par le groupe GEC-Alsthom, hissant ce dernier au deuxième rang mondial de cette spécialité, derrière le groupe ABB, mais nettement devant les groupes Siemens et Schneider. Dans ce contexte, le groupe Schneider recherche lui-aussi les moyens d'affronter, dans des conditions équilibrées, des concurrents puissants. Une

alliance industrielle avec un partenaire en situation similaire, tel que Siemens, constitue une des voies explorées par la direction de l'entreprise. Cette perspective soulève toutefois l'inquiétude des salariés du groupe affectés à cette activité - ils sont près de 1 500 dans la région Rhône-Alpes - compte tenu du déséquilibre apparent entre les groupes Schneider et Siemens. Le secrétaire d'Etat à l'industrie comprend et partage cette inquiétude légitime. Cela dit, le déséquilibre, dans l'hypothèse d'un accord avec Siemens, compte tenu de la taille du groupe allemand, n'est pas forcément inéluctable. En effet, si Siemens réalise un chiffre d'affaires annuel global de l'ordre de 50 milliards de dollars, soit près de quatre fois celui du groupe Schneider, dans le secteur concerné le rapport n'est plus que de une fois et demie, ce qui permettra à ce dernier d'obtenir un accord équilibré. Enfin, il convient, à ce stade, de noter qu'aucun projet définitif d'alliance, et encore moins de rationalisation, n'est présenté à ce jour, et que les discussions avec les responsables de Siemens se poursuivent. Le groupe Schneider manifeste ainsi sa volonté de se maintenir dans ce secteur d'activité. Cette volonté stratégique est justifiée par le fait que tous les grands concurrents du groupe sont présents à la fois sur les secteurs de la haute et de la moyenne tension, et que les synergies commerciales et technologiques entre ces deux activités ont tendance à se renforcer de plus en plus. Les services du secrétariat d'Etat à l'industrie suivront avec une grande attention ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1347

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 1997, page 2405

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3208